

### PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

----- Délimitation de la zone verte

**ZONES DE BASE**

**Zones urbaines ou destinées à être urbanisées**

- Zones d'habitation**
  - HAB-1 zone d'habitation 1
  - HAB-2 zone d'habitation 2
- Zones mixtes**
  - MIX-u zone mixte urbaine « Bruyères et Joncs »
  - MIX-s zone mixte urbaine « Schéras »
  - MIX-r zone mixte résidentielle
  - MIX-c zone mixte commerciale
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
  - BEP-1 zone de bâtiments et d'équipements publics
  - BEP-2 zone de bâtiments et d'équipements publics - BEP POS
  - BEP-3 zone de bâtiments et d'équipements publics - EP POS
- Zones d'activités**
  - ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1
  - ECO-2 zone d'activités économiques communale type 1 « Biographies »
  - ECO-3 zone d'activités économiques communale type 2
  - ECO-4 zone d'activités économiques communale type 2
- Zones de gares ferroviaires et routières**
  - GAR zone de gares ferroviaires et routières
- Zones de sports et de loisirs**
  - REC-1 zone de sport et de loisir - camping
  - REC-2 zone de sport et de loisir - champ de tir
  - REC-3 zone de sport et de loisir - détente
  - REC-4 zone de sport et de loisir - aquatique
  - REC-5 zone de sport et de loisir - plan air
- Zones spéciales**
  - JON zone spéciale « Joncs »
  - RES zone spéciale « Réseau ferroviaire »
  - SAN zone spéciale « Sanderwaer »
  - JAR zone de jardins familiaux
  - PARC zone de parc public
  - VERD zone de verdure

**Zone verte**

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière

### ZONES SUPERPOSEES

**Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »**

- NO-AL-01 numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- NO-AL-02 Zone d'aménagement différé
- ZAB-NO-04 numéro de la zone d'aménagement différé
- NO-AL-03 Zones de servitude « urbanisation »
  - servitude « urbanisation » - corridor écologique
  - servitude « urbanisation » - élément naturel
  - servitude « urbanisation » - intégration paysagère
- NO-AL-04 Zones de servitude « coulées et espaces réservés »
  - coulée pour projets routiers ou ferroviaires
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
  - secteur protégé de type « environnement construit »
    - construction à conserver
    - peu patrimoine à conserver
    - alignement d'une construction existante à préserver
    - garant d'une construction existante à préserver
  - Zones de trait 2.85
    - aménagement « Environnement, Catégorie de Trait communautaire, le val et les routes principales (SDN), 2011

### ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

**à l'aménagement du territoire**

- POS « Aéroport et environs »
- R01 du 17 mai 2008 accordant autorisation de plan d'occupation de sol « Aéroport et environs »
- POS « Aéroport et environs »
- R02 du 10 février 2021 accordant autorisation de plan d'occupation de sol « Aéroport et environs »
- POS « zones de base pour réseaux publics de communications mobiles »
- R03 du 23 janvier 2016 accordant autorisation de plan d'occupation de sol « zones de base pour réseaux publics de communications mobiles »

**à la protection de la nature et des ressources naturelles**

- Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) déclarée « ZH Rosenbaum (ZH 49) »
- Administration de la Nature et du Parc, ZPIN « Domaine 108 »
- Zone de protection classée Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU0002007)
- MOU, Zone protégée communale - Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette - ZIC - Zones spéciales de conservation, 2008

**à la protection des sites et monuments nationaux**

- Intégration de sites classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, les sites nationaux et leur protection, 15 janvier 2019

**à la gestion de l'eau**

- Zone de protection immédiate (ZPI)
- Administration de la Gestion de l'Eau, « Gestion des eaux souterraines et des eaux publiques, zones de protection d'eau potable (selon règlement grand-ducal, 2018) »
- Zone inondable - HQ (10) (forte probabilité)
- Administration de la Gestion de l'Eau, « Gestion de l'hydrologie, cartes des zones inondables (ans 10), 2013 »
- Zone inondable - HQ100 (moyenne probabilité)
- Administration de la Gestion de l'Eau, « Gestion de l'hydrologie, cartes des zones inondables (ans 100), 2013 »
- Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
- Administration de la Gestion de l'Eau, « Gestion de l'hydrologie, cartes des zones inondables (années), 2013 »
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
- Empreintes nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Scilles
- Loi du 21 août 2018 relative à la réalisation d'un pôle d'échange Howald et au réaménagement de la rue des Scilles

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Plan d'aménagement particulier d'arrêté approuvé

NO-AL-01 N° du plan d'aménagement particulier d'arrêté approuvé

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2016 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)

- Habitats d'intérêt protégés Art.17 (voir SUP)
- Habitats d'intérêt protégés Art.21 (voir SUP)

### REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	COS		CUS		CSS	
	max.	min.	max.	min.	max.	min.
NO-AL-01 1748Z4C HAB-1	0,32	0,75	0,55	DL	20	
NO-AL-02 1744104C HAB-1	0,30	0,65	0,55	DL	40	
NO-AL-03 1744104C HAB-1	0,45	1,10	0,80	DL	-	
NO-AL-04 1744104C HAB-1	0,50	0,80	0,70	DL	50	
NO-AL-05 1744104C HAB-1	0,45	0,80	0,75	DL	52	
NO-AL-06 1744104C HAB-1	0,35	0,45	0,55	DL	15	
NO-AL-07 1744104C HAB-1	0,45	0,60	0,60	DL	20	
NO-AL-08 1744104C HAB-1	0,40	0,60	0,60	DL	45	
NO-AL-09 1744104C HAB-1	0,55	0,60	0,65	DL	30	

### FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2018 PCF012

- limite du territoire communal
- limite parcelaire
- bâtiment existant
- un Pasch
- toponyme
- numéro de parcelle

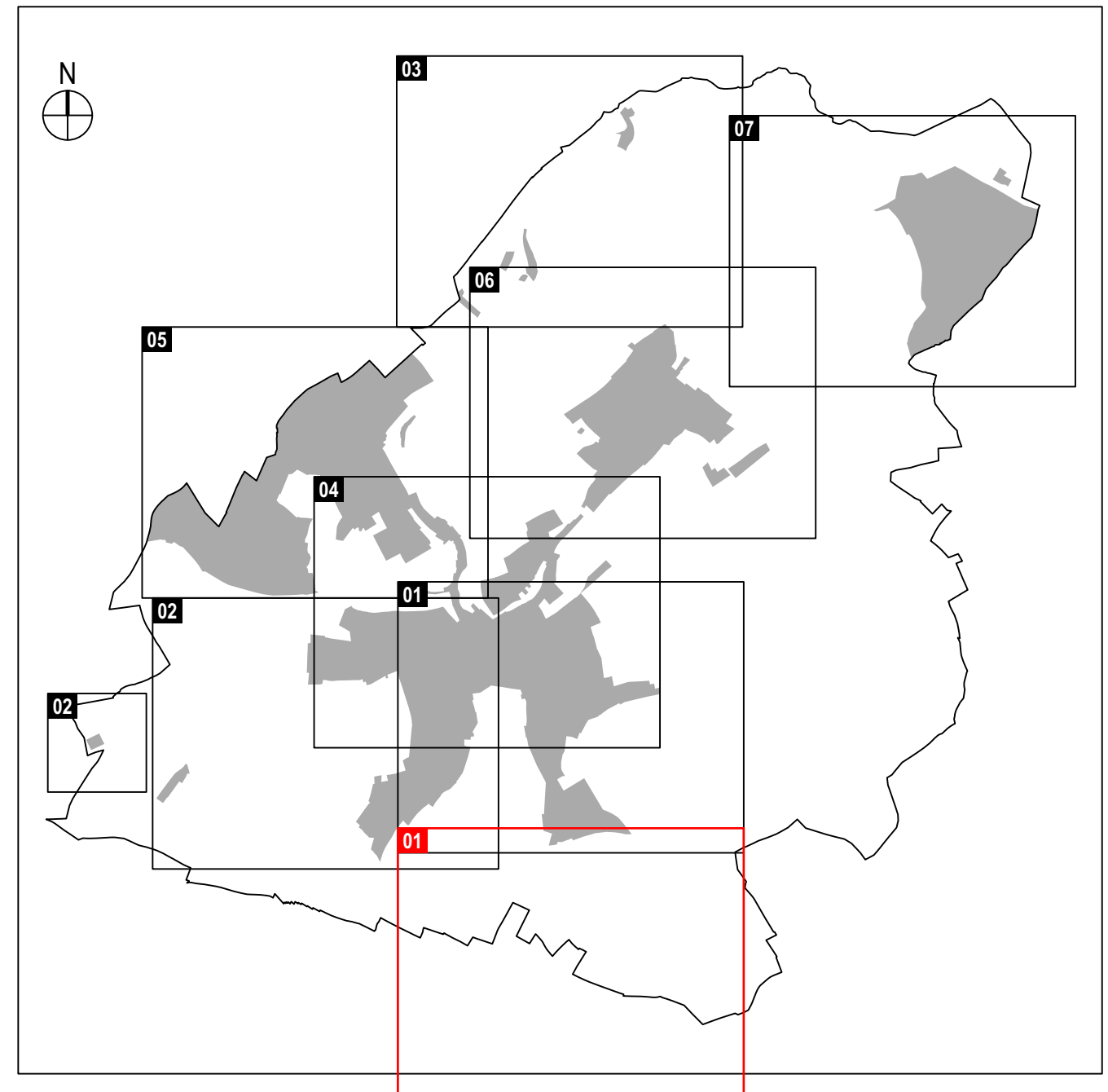
### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) BD-LTC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM

- bâtiment existant (BD-Topo)
- bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
- bâtiment démolit (orthophotos / visite des lieux DM)
- cours d'eau / ruisseaux (BD-Topo)
- étang / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)
- rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reportés qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un message cadastral, la zone de base faite pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foraine. Les numéros de parcelles sur la présente carte graphique ont été reportés à partir du PCN. En cas d'habitat, l'emplacement des fonds concernés est à consulter.



### PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MATRE D'OUVRAGE  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE  
474, ROUTE DE THICVILLE | 1586 HESPERANGE  
TELEPHONE 363 800 | TELECOPIE 363 800

MATRE D'OUVRAGE  
DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadplaner  
108, RD, GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE | 1331 LUXEMBOURG | LUXEMBOURG  
TELEPHONE 363 800 | TELECOPIE 363 800  
FLANDRISCHE STRASSE 1 | 50574 KÖLN | ALLEMAGNE  
TELEPHONE 0221503 586-1 | TELECOPIE 0221503 586-05

SAISNE CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

VOTE CONSEIL COMMUNAL

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

INDICE

OBJET  
PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE ALZINGEN

Version coordonnée

NO	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	F.H. BKA	18.02.2019	1335	H - PAG - 01
CONTR.				
RESP.				

FORMAT 138 x 79,8 CM | ECHELLE 1:2.500

© GEMME FOND DE PLAN - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) - TOUS DROITS RÉSERVÉS. A TITRE DE REPRODUCTION INTERDITE. PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2018 PCF012